PUTAIN, QUATRE ANS !

LE BILAN EN IMAGES

2023 - 2025



PARTIE 1

DU PASSÉ, FAISONS TABLE RASE

13 Février 2023

MOUVEMENT SOCIAL DU 11 FÉVRIER
LE JEU DANGEREUX DE LA D.O



En début d'année 2023, la France est mobilisée depuis des semaines contre le projet de **réforme des retraites** et les grandes centrales syndicales déposent des préavis de grève en cascade.

Le 11 février est annoncé comme une journée d'action importante, pourtant la DGAC fait le choix de ne pas mettre en place le service minimum...

Confrontée à son erreur, elle gère la situation dans la panique en activant certains leviers illégaux, et annonce avoir été dans l'impossibilité de mettre en place le service minimum, dénonçant même une grève illégale.

C'est le début de la rupture assumée entre l'administration et les ICNA, et le terreau du grand chantier de cette année : **la mise en place de la déclaration préalable**.

1 Mars 2023



Suite à l'évènement de sécurité survenu en fin d'année 2022, le DO est allé «faire un tour en vigie» à Mérignac.

Fort de son expérience du terrain, et armé d'une vision juste et indiscutable et d'une profonde connaissance des facteurs humains, il s'est livré à un numéro inoubliable de gestion autoritaire en présence des équipes encore sous le choc.

Le premier symptôme visible du deuxième grand chantier qui allait se dérouler dans les mois à venir : **l'installation de la pointeuse sur position**.

25 Mai 2023



Surfant sur la vague de haine populaire contre les ICNA, et confortée par notre administration qui la soutient, la compagnie **RYANAIR lance une pétition** à la fin du mois de mars pour «protéger ses passagers».

Bien sûr il ne sera pas question d'améliorer leur confort ou le SAV, mais bien d'attaquer le droit de grève des contrôleurs aériens français qu'elle fantasme même de supprimer.

Le combat pour défendre notre droit de grève est bien lancé.

20 Juin 2023

LE SENAT SOUTIENT LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES ICNA

DOUBLE PEINE EN PERSPECTIVE



Une fois la contestation sociale émoussée par le battage médiatique et l'acceptation naïve du SNCTA, c'est désormais sur le **terrain juridique** que se poursuit la mise en place de l'affaiblissement du droit de grève des ICNA.

Le Sénat revient à la charge, et la proposition du fameux Capo-Canellas est examinée mi-juin. Celle-ci prévoit **l'obligation individuelle de se déclarer gréviste 48h avant de participer à un mouvement social.**

L'UNSA ICNA voit arriver la double peine et appelle à se défendre avant qu'il ne soit trop tard. Le SNCTA au contraire, encourage cette mesure.

Les bases du prochain protocole, alors en discussion, sont posées. Le projet de l'administration est limpide : elle veut démolir le corps ICNA.

16 Octobre 2023



En accompagnant la mise en place de la déclaration préalable, le syndicat partenaire de l'administration espérait troquer cette nouvelle mesure contre celle du service minimum.

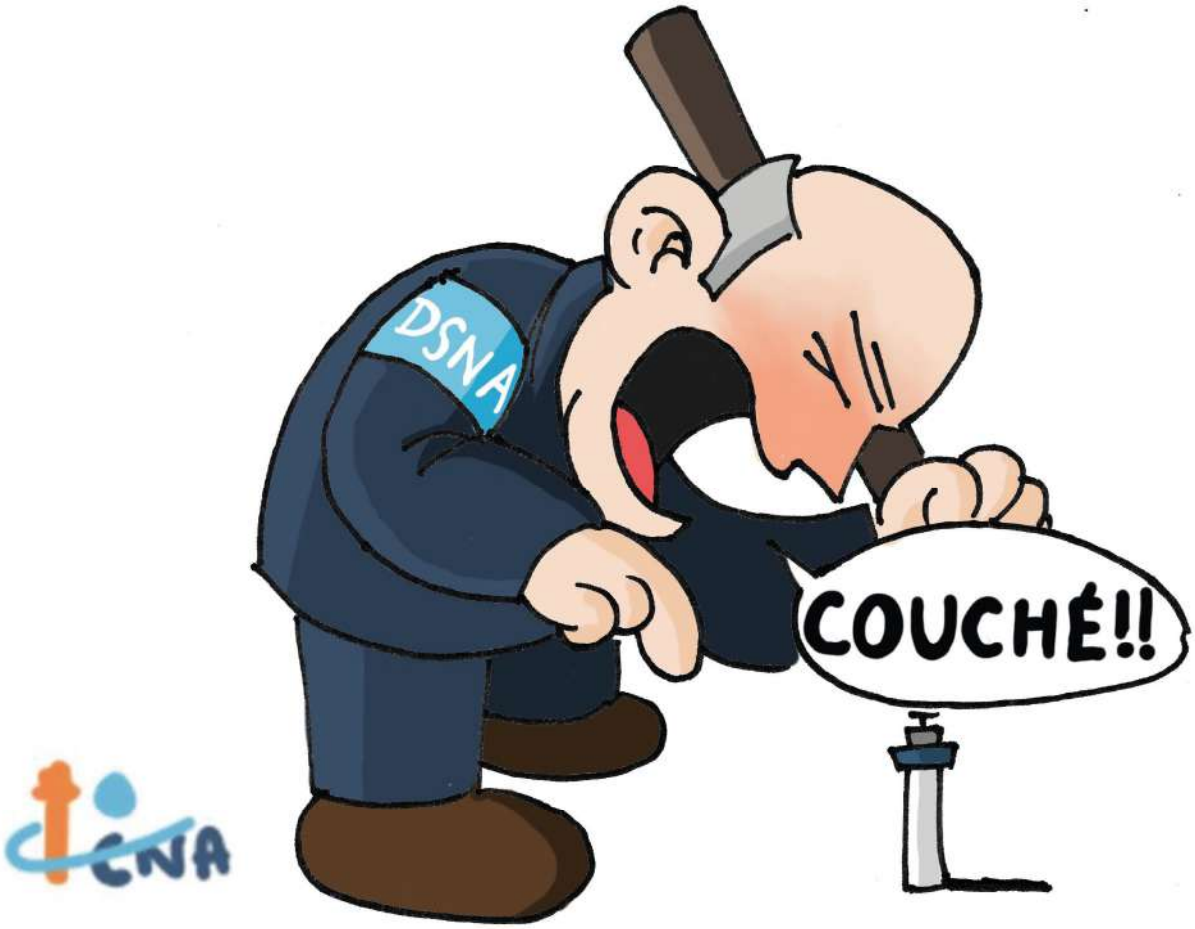
Comme l'UNSA ICNA le craignait, la proposition de loi adoptée par le Sénat entraînera la **cumulation des deux dispositifs**.

Certes, l'affaiblissement de la contestation sociale menée par les autres syndicats s'en trouve affaiblie, donnant une importance relative plus forte au SNCTA, mais le corps des ICNA en sort définitivement fragilisé.

L'appréciation de la situation dépend de la définition que l'on a du mot «syndicalisme».

19 Avril 2024

PROTOCOLE 2024
LA DGAC EN ÉBULLITION



Le printemps est arrivé, les oiseaux reviennent, les fleurs illuminent les jardins et nos chers managers continuent de taper sur les ICNA.

Le protocole 2024 va très loin dans la destruction des piliers du corps : Pointage, flexibilité à outrance, désorganisation dans la gestion des salles, dirigisme, restrictions à congés, entretien assumé du sous-effectif, réduction des services...

L'administration semble sans limites.

Et comment lui en vouloir ? Alors que l'approche des JO en France pourrait rétablir le rapport de force en notre faveur, le SNCTA entraîne les ICNA dans une passivité mortifère et incite à accepter ce nouveau paradigme.

3 Mai 2024



Entre jeux de dupes et négociations houleuses, la version définitive du prochain protocole est finalement soumise à la signature des organisations syndicales.

Au programme : badgeuse biométrique et pointeuse sur position, non compensation de l'inflation des prochaines années, division du corps, course à la rentabilité avec la destruction des services non lucratifs, pénurie d'effectif entretenue, primes individuelles, rôle des Cdt et Cds diminué...

Un protocole historique tant il marque la fin du modèle ICNA tel que toutes les générations l'ont connu jusqu'ici.

Pour l'UNSA ICNA il n'y a aucun doute : c'est insignable.

16 Mai 2024



La CFDT, FO et bien sûr le syndicat partenaire de l'administration, ont signé le protocole et acté la révolution du contrôle aérien.

La machine est enclenchée, le broyage du modèle ICNA peut débuter.

13 Juin 2024



Le deux poids deux mesures assumé dans le protocole entre les ICNA en opérationnel et le management, traduit la volonté de rabaisser les ICNA au rang d'exécutants.

Comment comprendre alors le renoncement du syndicat majoritaire à défendre les intérêts des opérationnels qui l'ont mandaté pour cela ?

Pour répondre à cette question il faut réaliser la relation profonde entre le SNCTA et l'administration, et se demander si **ceux qui ont été mandatés pour nous défendre sont vraiment représentatifs** ?

15 Octobre 2024

CSA DSNA : POINTEUSE "UNE OPPOSITION DU SNCTA D'UNE RARE VIRULENCE"



En juin, le syndicat partenaire avait validé le contenu du Protocole et le plan de déploiement de la pointeuse. Cependant, en habile politicien, **il devait sauver les apparences**.

Selon ses propres termes il s'est employé à défendre les ICNA «avec une rare virulence» lors du CSA pointeuse.

Malheureusement ce n'est pas le principe de pointeuse sur position, et encore moins de biométrie qui constituent sa ligne rouge, **mais des détails mineurs** comme la durée de conservation des données ou la méthodologie de contrôle de présence sur site...

Une main de velours dans un gant de velours.

2 Décembre 2024



Pour dissuader un maximum d'agents de s'arrêter de travailler pour se soigner, un nouveau projet de loi prévoit l'instauration de **3 jours de carence** et la baisse de la rémunération du congé maladie à 90% du salaire (contre 100% actuellement).

L'UNSA ICNA met en garde contre cette nouvelle dérive. Le SNCTA, comme à son habitude, ne rejoint pas l'effort collectif et prévoit des discussions de son côté pour obtenir une dérogation pour les ICNA.

Le projet sera finalement rejeté par les députés quelques semaines plus tard, rappelant que les combats sociaux se mènent **collectivement, et au bon moment**.

9 Janvier 2025



Une nouvelle décision anti-opérationnelle, sortie tout droit de l'esprit présentéiste des bureaucrates de la DGAC et validée par les signataires du protocole est arrivée dans les organismes : **le tracage des montées décalées et des départs anticipés sous la responsabilité des CDS et CDT.**

Par le passé, le travail de l'UNSA ICNA et la mobilisation des ICNA avaient permis de repousser le projet de création d'un collège de chefs.

Mais l'administration n'abandonne pas pour autant son projet de transformer le rôle du CDT/CDS, de coordinateur opérationnel en simple courroie de transmission.

24 Mars 2025

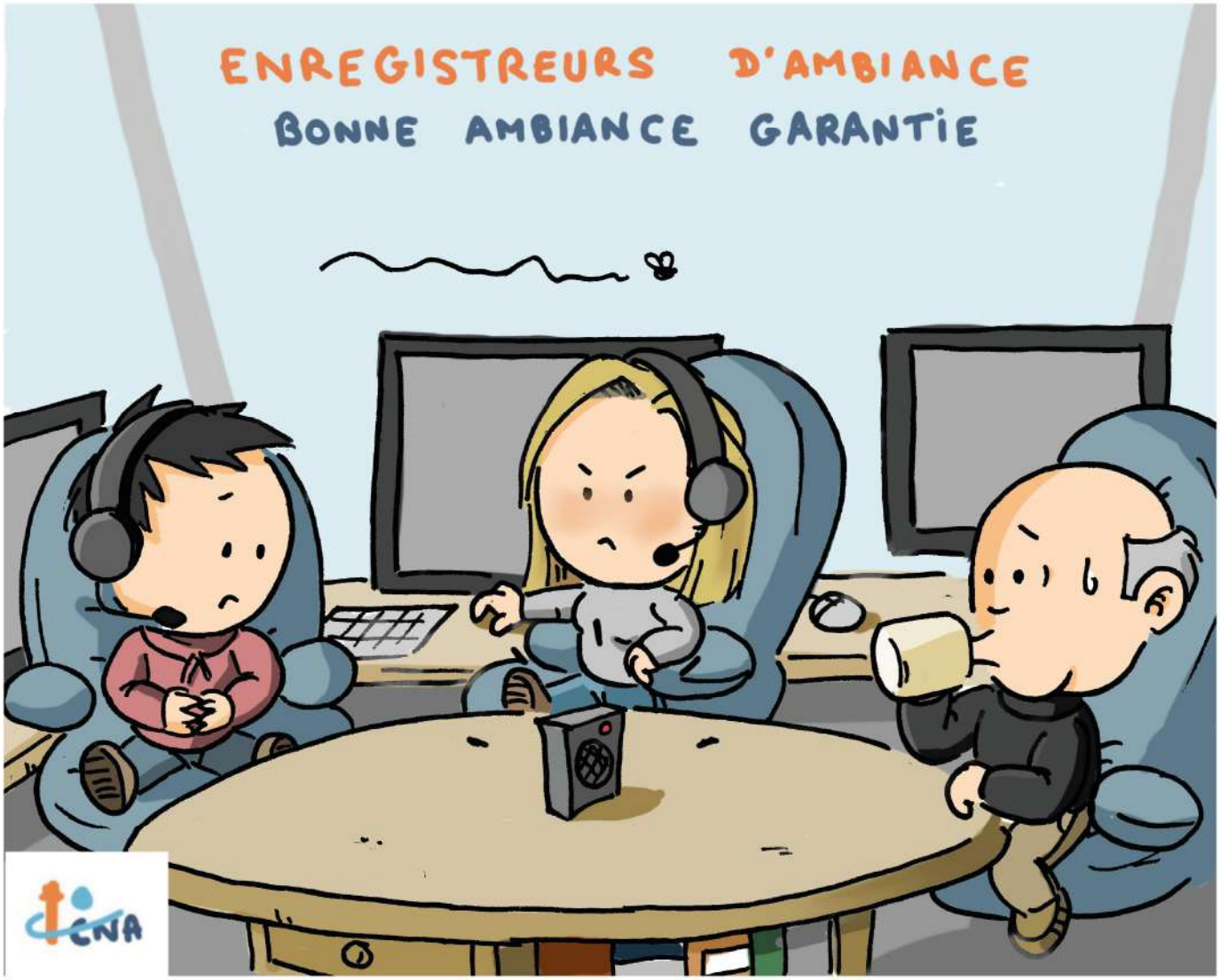


Pour le syndicat partenaire, peu ambitieux pour les ICNA et devenu bien trop politicien avec les années, il faut des résultats immédiats, visibles, spectaculaires. Il est prêt pour cela, à **sacrifier des piliers fondamentaux de notre statut pour compenser la perte de pouvoir d'achat** due à l'effet de l'inflation.

Pour l'UNSA ICNA cette compensation est normale et nécessaire, elle n'est pas monnayable.

Il faut arrêter de vendre les bijoux de famille, et retrouver le courage de s'opposer quand c'est nécessaire.

31 Mars 2025



Les ICNA sont déjà la profession la plus surveillée : Tests réguliers, visites médicales, toutes les communications et actions effectuées sur leurs écrans sont enregistrées...

Mais évidemment, cela ne suffit pas. **Il faut désormais aussi avoir accès à leurs discussions internes**, y compris celles sans lien direct avec la gestion du trafic.

Comme avec le BEA pour la pointeuse, la DSNA abrite ses velléités derrière une inéluctable exécution de directives – cette fois, européennes.

La bureaucratie managériale de la DGAC semble désormais vouée à une seule mission : **le contrôle… de ses contrôleurs, et rien d'autre**.

UNSA ICNA

Retrouvez l'intégralité de nos communiqués et services sur

icna.fr



MOBILITÉ

ICNA.JOBS

DOCUMENTATION

ICNA.wiki

ASSISTANCE

ICNA.HELP



A SUIVRE ...